



# LES 17 ANS DE LA QUADRASOLO MÉDITERRANÉE

DU 24 AOÛT AU 31 AOÛT 2018

## AVIS DE COURSE

### Programme provisoire

<b>Vendredi 24 août :</b>	Accueil et contrôles à Marseille
<b>Samedi 25 août :</b>	1ère étape : Marseille-Marseille
<b>Dimanche 26 août :</b>	2ème étape : Marseille – Martigues
<b>Lundi 27 août :</b>	3ème étape : Martigues - Porquerolles
<b>Mardi 28 août :</b>	Repos Porquerolles
<b>Mercredi 29 août :</b>	4ème étape : Porquerolles – Porquerolles
<b>Jeudi 30 août :</b>	5ème étape : Porquerolles - Bandol
<b>Vendredi 31 août :</b>	6ème étape : Bandol – Marseille

### 1. Organisation

Association Course des Vieux Safrans

Société Nautique de Marseille

### 2. Règles de course

L'épreuve sera régie par

- les règles définies dans les règles de course à la voile (R.C.V.) 2017-2020
- Les règlements fédéraux,
- la partie B, section II du règlement international pour prévenir les abordages en mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2
- Règlement Championnat Solo Méditerranée IRC 2018
- Règlement Championnat Duo Méditerranée IRC 2018
- les règles de classe et les règles de jauge concernées

### 3. Admissibilité et inscription

Deux épreuves ont lieu simultanément : l'une en solo, l'autre en duo.

Elles sont ouvertes à tous les bateaux jaugés IRC

- pour les solos : longueur comprise entre 8,50 à 11 mètres

- pour les duos : longueur comprise entre 8,50 à 12.50 mètres

Les bateaux francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

Ils devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240

Concurrents duos : l'un des deux doit avoir au moins plus de 40 ans dans l'année

Les bateaux devront être équipés d'un moteur fixe, en bon état de fonctionnement disposant d'une autonomie relative avec l'étape à courir, ainsi que d'une VHF fixe d'une puissance de 25 w.

Pour l'étape de nuit, les coureurs devront porter sur eux une lampe Flash-light.

Inscription en ligne : [www.lanautique.com](http://www.lanautique.com) fermeture des inscriptions le 10 août 2018.

Les concurrents devront faire parvenir pour le 10 août au plus tard leur frais d'inscription à l'adresse suivante : *Société Nautique de Marseille - inscription Quadrasolo- Pavillon flottant, Quai de Rive-Neuve, 13007 Marseille*

soit 370 euros pour les solos et 490 pour les doubles à l'ordre de « **SOCIETE NAUTIQUE DE MARSEILLE** »

Le Comité d'Organisation est seul juge pour accepter ou refuser une inscription

#### **4. Publicité**

La Publicité sera restreinte à la catégorie A

#### **5. Classement**

Il y aura un classement «Solo» et un «Duo». Il pourra être retiré une course hormis la dernière manche et l'étape de nuit.

#### **6. Contrôles**

Les bateaux et concurrents devront se trouver à la disposition du Comité de Course le vendredi 24 août à partir de 10 heures.

Les contrôles sur les points énumérés ci-dessus, seront effectués le vendredi 24 et le samedi matin 25 août jusqu'à 10 h.

#### **7. Responsabilité**

Les concurrents participent à l'épreuve à leur propre risque (règle n°4 des R.C.V.). L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de l'épreuve, aussi bien avant, pendant, qu'après l'épreuve.

En outre, chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile.

#### **8. Abandon**

En cas d'abandon, les concurrents doivent immédiatement avertir soit le Comité de course par VHF ou téléphone portable, soit le CROSS MED par les mêmes moyens.

#### **9. Modification**

L'Organisation se réserve le droit de modifier le déroulement de la course, notamment en cas d'avis de coup de vent, sans que les concurrents puissent se prévaloir d'un préjudice.

L'engagement à la QUADRASOLO MEDITERRANEE implique l'acceptation sans réserve du présent règlement

